

Paris, le 19 janvier 2015

## 3ème réunion de concertation DRH

-

### Volet « Parcours et carrières »

-

**Le 15 janvier 2015**

#### **Présents**

##### **Pour l'administration :**

##### **D.R.H. :**

- Nathalie Colin, Directrice RH
- Antoine Guérin, Sous-directeur des personnels
- Jean-Gabriel Delacroy, Adjoint au sous-directeur des personnels
- Christophe Lanteri, chef du BPTS
- Catherine Bachelier, chef de bureau des finances, de la paie et de la prévision
- Patrice Pérouas, chef de la section de gestion des IPCSR et DPCSR
- Christophe Guillo, DSCR, ERPC3

##### **Pour les organisations syndicales :**

##### **Pour le SANEER :**

- Christophe Nauwelaers
- Michel Gaillet
- Martine Foltzer

Snica-Fo  
Snptas-CGT

Madame Colin souhaite la bienvenue et adresse ses vœux à l'ensemble des représentants des organisations syndicales présents. Elle rappelle l'ordre du jour de cette troisième réunion de concertation du volet « Parcours et carrières »:

- le RIFSEEP
- la charte de gestion (projet)

##### **RIFSEEP :**

Comme souvent, les documents préparatoires ont été réceptionnés très tard par les organisations syndicales.

La Directrice rappelle que les discussions sont en cours depuis juillet 2014 avec le guichet unique à propos du RIFSEEP. Il y a urgence de revoir le régime indemnitaire des IPCSR car les plafonds indemnitaires sont atteints et la Fonction Publique refuse de les modifier en raison justement de la mise en place du RIFSEEP.

L'UNSA-SANEER demande à avoir accès au bilan indemnitaire des IPCSR et au bilan de la PFR des DPCSR de l'année 2014, de connaître les montants moyens et maximums servis afin d'avoir une base de comparaison. Le SANEER interroge la DRH sur le fait que les tableaux figurant dans la circulaire du 5 décembre 2014 n'aient pas été utilisés, de même l'article 2 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 prévoit un montant maximum, alors que dans les documents remis par le ministère de l'intérieur, ce n'est pas le cas.

Dans la mise en place du RIFSEEP, Madame Colin explique qu'il faut différencier les missions et les fonctions. Le RIFSEEP demande la mise en place de groupes de fonctions selon la technicité des missions. Il y aura deux groupes par corps pour les agents de l'éducation routière.

Une circulaire donnera des précisions quant aux groupes de fonctions.

Mme Colin précise qu'il faudra définir les groupes de fonctions, faire un choix pour le reclassement et la gestion des groupes.

A titre d'exemple, le groupe 1 dans chaque corps pourrait comprendre les DPCSR et IPCSR ayant des fonctions complexes et/ou exposées (expérience plus élevée que les autres).

Le groupe 2 concernerait tous les autres.

Pour la directrice RH, plus la définition des fonctions est générique, plus elle facilite les marges de manœuvre mais plus elle est précise, plus elle va rassurer les agents.

Le SANEER signale que rien ne figure dans le texte concernant les stagiaires. Mme Bachelier répond qu'ils entrent dans le régime indemnitaire du droit commun.

L'objectif est d'aligner le régime indemnitaire des DPCSR sur celui des Attachés et celui des IPCSR sur le régime indemnitaire des Secrétaires Administratifs.

Concernant le volume de répartition des agents par groupes, la DRH nous répond que les travaux n'ont pas encore atteint ce stade et que les questions de crédit relèvent du Budget.

Le SANEER demande à avoir connaissance :

- du bilan du régime indemnitaire 2014 des IPCSR
- du bilan de la PFR 2014 pour les DPCSR
- de la définition faite par la DRH des différents groupes ou seront classés les agents
- des projets RIFSEEP concernant les SA et Attachés du ministère (positionnement des agents ER vis à vis des autres agents en ce qui concerne l'indemnitaire)

### **Projet de charte de gestion :**

Pour Mme COLIN ce document doit donner une vision partagée de la gestion des corps et servir d'outil pour les chefs des services déconcentrés dans leur gestion.

Le cadre statutaire présente une synthèse des décrets régissant les corps des IPCSR et DPCSR.

Concernant le recrutement, la DRH souhaite engager de vraies discussions avec les organisations syndicales quant à la primo-affectation des stagiaires pour une meilleure gestion.

Elle prévoit de porter cette question ainsi que les perspectives de carrière à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Les questions de la mobilité et du nombre de cycles annuels seront peut-être à revoir.

Le document présenté est un premier jet qui est amené à évoluer.

Pour la suite des discussions, les organisations syndicales ont demandé à la Directrice des réunions bilatérales sur ces sujets sensibles que sont le RIFSEEP, les perspectives de carrières, l'analyse du recrutement et de la formation ainsi que la mobilité. Mme Colin a bien voulu accéder à cette demande.

Un calendrier sera mis en place et nous sera transmis rapidement. En effet, s'agissant du RIFSEEP, la date butoir des travaux est le 1er juillet 2015 avec un passage au CTM pour une mise en œuvre au 1er janvier 2016.

Rédacteurs :

- Martine Foltzer
- Christophe Nauwelaers



UNSA-SANEER  
Barrage de la Marne  
77109 MEAUX CEDEX  
01 60 32 13 35

